

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR LE FINANCEMENT SPECIAL A ACCORDER
AUX NOUVEAUX PROGRAMMES DONT
L'IMPLANTATION EST PREVUE EN 1979-1980

Avis n^o 78.16

Québec, le 15 mars 1979

PRESENTATION

Lors de sa 103^e séance régulière, tenue à Montréal, le 15 mars 1979, le Conseil des universités a procédé à l'étude de la recommandation émise par le Comité conjoint des programmes relative au financement spécial à accorder à six (6) nouveaux programmes d'enseignement universitaire dont l'implantation est prévue en 1979-1980. L'exercice de sélection effectué par le Comité conjoint des programmes portait sur dix-huit (18) nouveaux programmes d'enseignement universitaire qui, en mai 1978 et mars 1979 ont fait l'objet d'une recommandation d'approbation de la part du Conseil des universités au ministre de l'Education et d'une demande de financement spécial de la part des universités concernées ⁽¹⁾. Les projets de nouveaux programmes qui feront l'objet d'une recommandation d'approbation par le Conseil des universités, après sa séance de mars 1979, ne pourront être considérés que lors de l'exercice 1980-1981, puisque le Comité n'a pu en tenir compte dans le présent exercice.

Il convient de rappeler que, depuis la création du Comité conjoint des programmes, les nouveaux programmes qui faisaient l'objet d'une approbation, se voyaient octroyer un financement spécial si le besoin en était établi, après la demande de l'Université et les calculs effectués par le service pertinent de la Direction générale de l'enseignement supérieur. Cette subvention spéciale de démarrage pouvait être interprétée ou non à la subvention de base de l'Université. Les argents consacrés à de telles subventions ont varié entre 500 000\$ et 700 000\$ par année.

Depuis l'annonce des dernières stratégies triennales, il a été convenu que seuls les programmes jugés prioritaires par le Comité conjoint des programmes et le Conseil des universités étaient éligibles à une telle subvention. Cette décision devait donc amener le Comité conjoint des programmes et le Conseil des universités à se doter d'une méthodologie d'éva-

(1) Voir annexe I

luation afin d'établir cette liste prioritaire des programmes. Les critères utilisés lors du présent exercice sont définis à l'annexe II du présent document.

Certains éléments sont toutefois susceptibles de jeter un nouvel éclairage sur le financement des nouveaux programmes et d'amener le Conseil à réviser, pour l'an prochain, son mode de fonctionnement en cette matière, en concertation avec les universités et avec le ministère de l'Education.

En effet, dans son Avis n° 78.5 sur le financement universitaire 1979-1980, le Conseil des universités recommandait au ministre de l'Education que

"b) le financement des efforts de planification des ressources par le développement, la réorientation ou la concertation d'activités d'enseignement et de recherche dans les universités, tel qu'il avait été prévu dans le document sur les stratégies triennales 1978-1981. Ceci touche les sommes réservées pour la création de nouveaux programmes, mais vise aussi à servir de moyens pour inciter les universités à envisager la rationalisation et la concertation de leurs ressources dans des secteurs jugés prioritaires. Le Conseil estime à 1.5 million\$ la somme nécessaire à cette fin et considère qu'elle devrait provenir d'un réaménagement de l'enveloppe existante" (p.24);

La réaction ministérielle sur cette recommandation n'est pas encore connue. Elle devrait toutefois être favorable puisque ce projet s'inscrit à l'intérieur des intentions exprimées dans les stratégies triennales et qu'il permettrait d'inscrire l'implantation et le financement des nouveaux programmes dans une logique plus large et plus cohérente. Dans un

tel cas, les sommes consacrées au développement pédagogique pour 1979-1980 devraient être attribuées suivant des modalités différentes selon qu'il s'agit de nouveaux programmes, de réaménagements de programmes existants ou d'opération de rationalisation et de coordination inter-universitaire.

Dans le premier cas, le Conseil considère que les programmes recommandés dans cet avis devraient être financés en priorité mais en tenant compte des besoins requis pour leur implantation de même que des ressources déjà disponibles. Dans le cas des nouveaux programmes qui font présentement l'objet d'étude par le Conseil, soit les programmes suivants;

- Ph.D. en nutrition - Université de Montréal
- Ph.D. en informatique - Université Concordia
- Ph.D. en toxicologie - Université McGill
- Ph.D. en sciences politiques - Université du Québec à Montréal,

le Conseil croit qu'ils devraient faire l'objet d'un avis relativement à une possibilité de financement additionnel dès 1979-1980, mais que cet avis doit tenir compte des résultats des études en cours. Quant au financement possible de réaménagements de programmes déjà existants, le Conseil considère que l'université qui désirerait se prévaloir d'une telle provision devrait soumettre un dossier à cet effet au Comité conjoint des programmes suivant une procédure établie à cette fin.

En ce qui concerne le financement des nouveaux programmes pour l'année 1979-1980, le Conseil des universités a donc l'honneur d'émettre la recommandation suivante au ministre de l'Education.

CONSIDERANT les avis antérieurs du Conseil des universités au ministre de l'Education relatifs à l'autorisation d'implanter, dans les universités du Québec, en septembre 1979, dix-huit projets de nouveaux programmes et les demandes faites par les universités concernées afin d'obtenir des subventions spéciales pour l'implantation de ces programmes;

CONSIDERANT que, à chaque année, le ministère de l'Education octroie des argents, à titre de financement spécial, pour l'implantation des nouveaux programmes;

CONSIDERANT que le Conseil, dans son avis sur le financement du réseau universitaire 1979-1980 (Avis n^o 78.5) recommande que se poursuive le financement des nouveaux programmes;

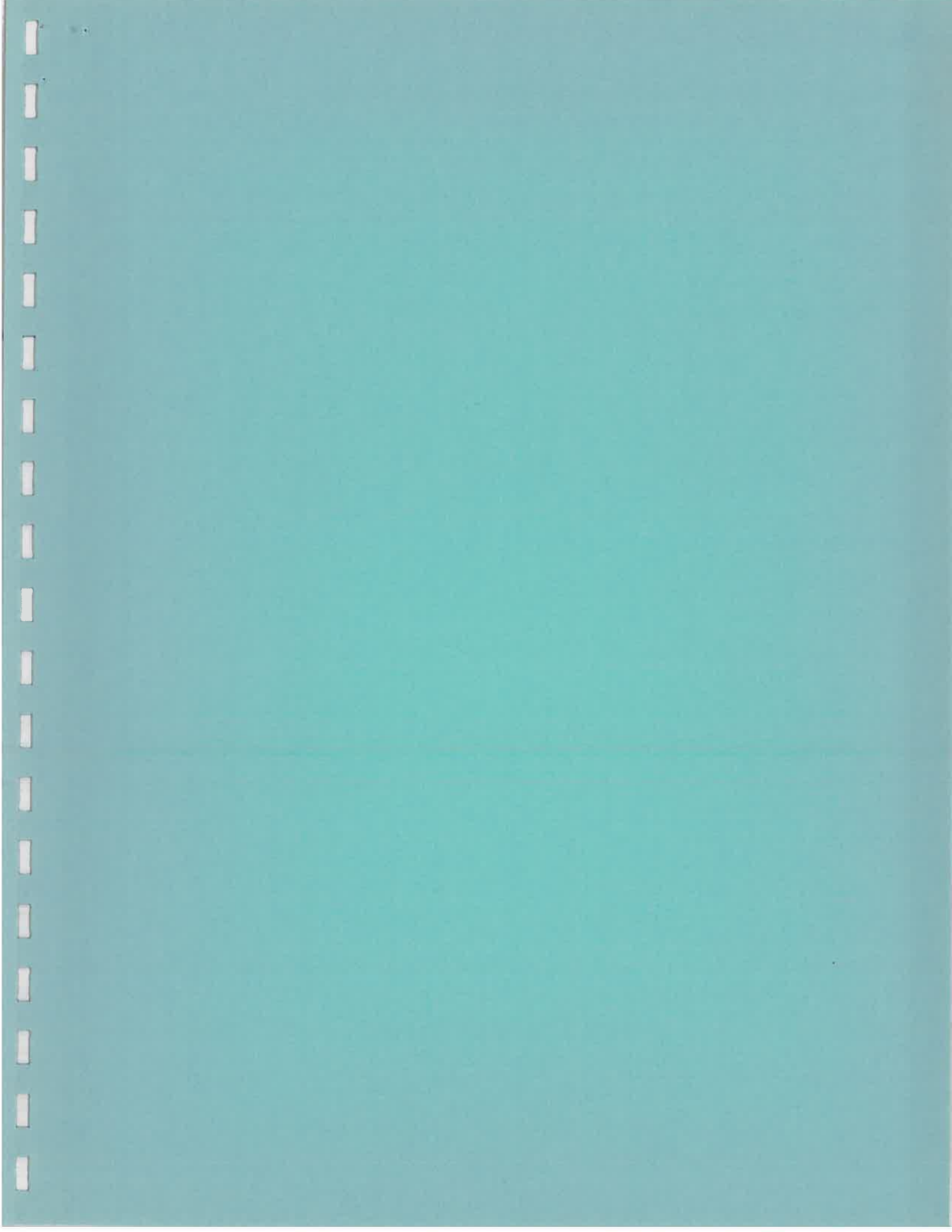
CONSIDERANT que le Comité conjoint des programmes, au terme de son exercice visant à déterminer de la priorité des programmes devant faire l'objet d'un financement spécial, a retenu six programmes et que cet exercice s'est effectué à la lumière de critères valables;

CONSIDERANT cependant que la pertinence d'établir une priorité entre ces six programmes n'apparaît pas claire dans une analyse plus précise des besoins;

RECOMMANDATION

(Le Conseil des universités recommande au ministre de
(l'Education de reconnaître comme prioritaires pour fins
(de subvention spéciale en 1979-1980, après identifica-
(tion des besoins, les six projets de nouveaux programmes
(suivants:

- (- Doctorat en génie nucléaire (Ph.D.)
(Ecole Polytechnique - Université de Montréal
- (- Maîtrise en art dramatique (M.A.)
(Université du Québec à Montréal
- (- Maîtrise en biophysique (M.Sc.)
(Université du Québec à Trois-Rivières
- (- Baccalauréat en statistiques (B.Sc.)
(Université Laval
- (- Baccalauréat en musique (B.A.)
(Université de Sherbrooke
- (- Baccalauréat en économique (B.A.)
(Université du Québec à Rimouski



Liste par cycle des programmes considérés lors de l'exercice du Comité
conjoint des programmes visant à déterminer ceux qui doivent être con-
sidérés comme prioritaires pour fins de subvention spéciale de démarrage.

3^e cycle

- Doctorat en génie nucléaire (Ph.D.) -
Ecole Polytechnique - Université de Montréal

- Doctorat en sémiologie (Ph.D.) -
Université du Québec à Montréal

2^e cycle

- Maîtrise en mathématiques (M.Sc.) - (concentration enseignement)
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières

- Maîtrise en sexologie (M.A.) -
Université du Québec à Montréal

- Maîtrise en géographie (M.A.) -
Université du Québec à Montréal

- Maîtrise en art dramatique (M.A.) -
Université du Québec à Montréal

- Maîtrise en étude des arts (M.A.) -
Université du Québec à Montréal

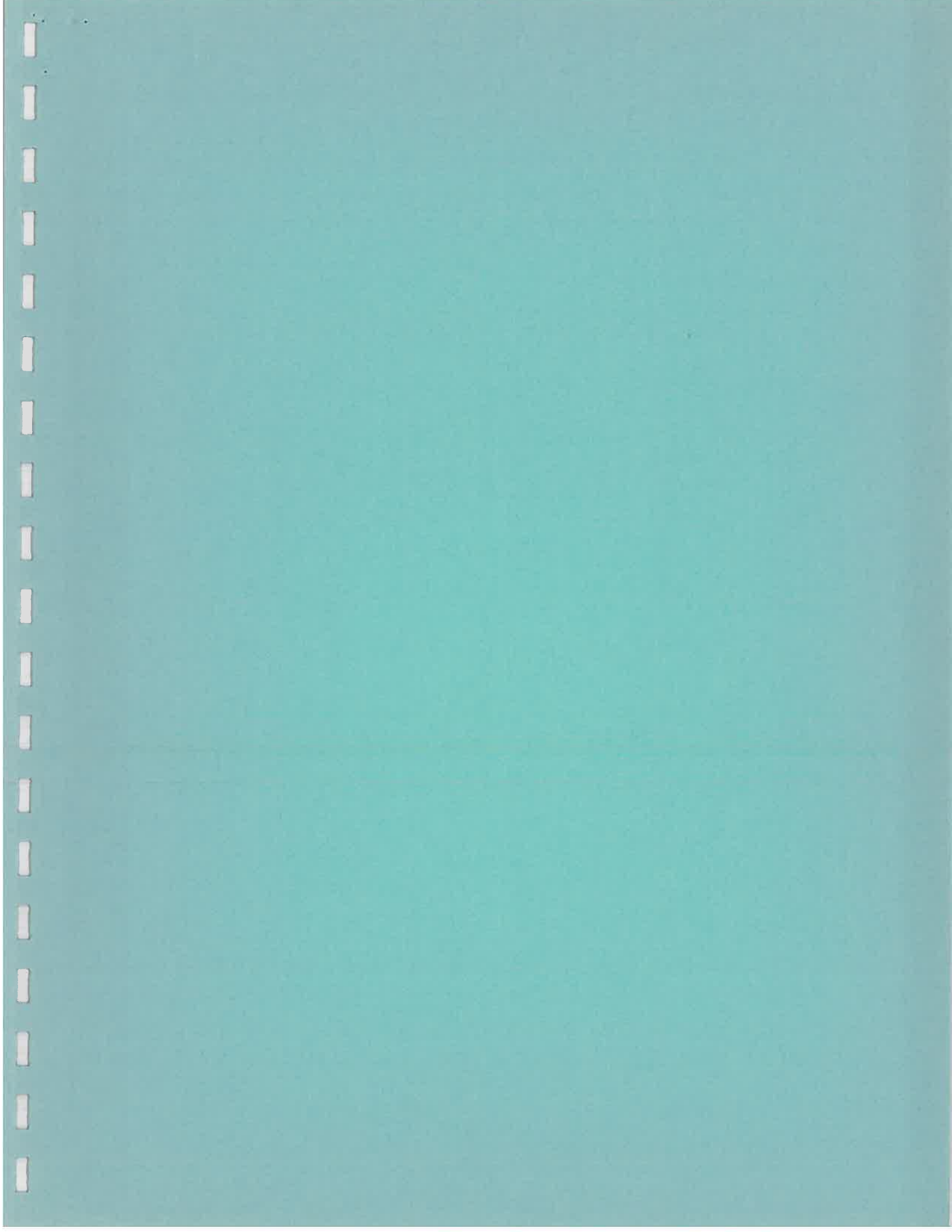
- Maîtrise en productivité aquatique (M.Sc.) -
Université du Québec à Chicoutimi

- Maîtrise en ressources et systèmes (M.Sc.A.) -
Université du Québec à Chicoutimi

- Maîtrise en biophysique (M.Sc.) -
Université du Québec à Trois-Rivières
- Maîtrise en développement des régions périphériques (M.A.) -
Université du Québec à Rimouski

1^{er} cycle

- Baccalauréat en statistiques (B.Sc.) -
Université Laval
- Baccalauréat en économie (B.A.) -
Université du Québec à Rimouski
- Baccalauréat en urbanisme (B.A.) -
Université de Montréal
- Baccalauréat en études littéraires (B.A.) -
Centre d'études universitaires dans l'ouest québécois
- Baccalauréat en psycho-éducation (B.Ed.) -
Centre d'études universitaires dans l'ouest québécois
- Baccalauréat en arts plastiques (B.A.) -
Centre d'études universitaires dans l'ouest québécois
- Baccalauréat en musique (B.A.) -
Université de Sherbrooke



Critériologie utilisée par le Comité pour établir les programmes à considérer comme prioritaires pour fins de subvention spéciale

Pour cet exercice, le Comité a convenu de retenir les quatre critères suivants:

1^{er} critère: La situation du programme par rapport à l'université elle-même

Dans l'interprétation de ce critère, le Comité a considéré les éléments suivants:

- l'intégration du programme dans l'institution, son cycle et le grade auquel il donne lieu;
- les prévisions d'inscriptions au programme sur la base d'un nombre standard d'étudiants appelés à s'inscrire par cycle et sur un coût moyen per capita, par cycle et par secteur, à savoir les trois grands secteurs:
 - sciences humaines
 - sciences appliquées
 - sciences médicales

2^e critère: La situation du programme par rapport au niveau universitaire

Dans l'interprétation de ce critère, le Comité a considéré les éléments suivants:

- la réponse du programme aux axes et missions reconnus pour l'établissement en regard de ceux définis pour les autres institutions et l'ensemble du réseau;
- l'apport nouveau du programme et son originalité.

Aux fins de cette interprétation, on se réfère aux travaux et avis antérieurs du Conseil.

3^e critère: La situation du programme par rapport aux besoins marqués de la société au niveau de la formation et de la recherche

L'interprétation de ce critère se fait à la lumière d'un certain nombre de priorités définies, soit au niveau des ministères sectoriels, soit au terme d'études commanditées par les ministères, soit par le Conseil lui-même. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner entre autres:

Ministères sectoriels

pour le ministère des Affaires sociales: La santé des travailleurs, les malades chroniques, la nutrition, i.e. la promotion de la santé et la réadaptation;

pour le ministère des Affaires culturelles: La conservation et la mise en valeur du patrimoine, le développement de la culture;

pour le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui du Travail: La sécurité des travailleurs;

pour le ministère de l'Environnement: La préservation de l'environnement.

Le ministère de l'Education,
depuis plusieurs années, a accordé une certaine priorité à la formation et au perfectionnement des administrateurs;
par ses dernières stratégies triennales, il recommandait le développement de la productivité des programmes de 3^e cycle;

les conclusions des opérations sectorielles en Sciences appliquées, en Sciences fondamentales et en Sciences de la santé fixaient un certain nombre d'objectifs.

Le Conseil des universités, dans son avis de février 1978, sur vingt-six projets de nouveaux programmes, a explicité un certain nombre de priorités.

4^e critère: La qualité du programme

Dans l'interprétation de ce critère, le Comité a considéré, en particulier, les résultats des expertises de qualité.

L'application de l'évaluation

- pour le 1^{er} critère, le Comité a octroyé un maximum de 20 points sur 100;
- pour le 2^e critère, le Comité a octroyé un maximum de 30 points sur 100;
- pour le 3^e critère, le Comité a octroyé un maximum de 30 points sur 100;
- pour le 4^e critère, le Comité a octroyé un maximum de 20 points sur 100.

Les membres du Comité ont été appelés à voter individuellement de 1 à 5 pour chaque critère et sur chaque programme.

La moyenne a été établie pour ces votes et on a calculé le nombre de points de chaque programme par addition selon la pondération définie pour chaque critère.

Résultats de l'évaluation

Au terme de son opération, le Comité a retenu comme prioritaires, pour fins de financement spécial et dans l'ordre suivant, les six programmes suivants:

- Doctorat en génie nucléaire (Ph.D.) -
Ecole Polytechnique - Université de Montréal

- Baccalauréat en statistiques (B.Sc.) -
Université Laval

- Baccalauréat en musique (B.A.) -
Université de Sherbrooke

- Baccalauréat en économie (B.A.) -
Université du Québec à Rimouski

- Maîtrise en art dramatique (M.A.) -
Université du Québec à Montréal

- Maîtrise en biophysique (M.Sc.) -
Université du Québec à Trois-Rivières

Le Comité attire l'attention du Conseil sur l'importance de l'écart entre les résultats obtenus pour les six programmes mentionnés ci-dessus et les résultats obtenus par les 12 autres programmes. Cet écart s'avérait suffisamment significatif pour appuyer la discrémiation établie.

